ABISKO CONSEIL EURL

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 200 Avenue du Maine
75014 PARIS
R.C.S PARIS 830 512 745

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le 28 avril 2026, à 9H00,

Monsieur Christophe LE HOUEDEC, propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales composant le capital de la société ABISKO CONSEIL,

Associé unique de la société ABISKO CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros, s'est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Mise à jour de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'associé unique décide de transférer le siège social du 200 Avenue du Maine 75014 PARIS au 54, rue Hallé 75014 PARIS, à compter du 1er mai 2026.

Résolution n° 2

En conséquence de la précédente résolution, l'associé unique constate qu'il faut modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 54, rue Hallé 75014 PARIS**. »**

Le reste de l'article est inchangé.

Résolution n° 3

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l’associé unique.

Christophe LE HOUEDEC

Signé par christophe LE HOUEDEC
Le 30 avr. 2026

Signed with Universign
doc_0MJY
tx_MOWJQY0aOQQL